



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

N° DEL-2024-3-33

Nature de l'acte:
Institutions et vie
politique -
Intercommunalité

OBJET :
Retrait de la commune
du Syndicat mixte du
Parc Naturel Régional du
Haut-Jura

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Date de convocation : le 24 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 24

SEANCE DU 30 AVRIL 2024

Présents : Mme BÉNIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, M. LAVOUE, Adjointes ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme DOUAI, Mme LAROUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme LEON, Adjointe, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. CARRY, Adjoint, a donné pouvoir à M. LAVOUE.

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. GUIOTON.

Mme DUBURCQ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme GIOVANNONE-EDWARDS.

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme BENIER.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme DUMOLLARD.

M. DE MARTEL, Conseiller Municipal a donné pouvoir à M. WATELET.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

E X P O S E

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20240430-DEL-2024-3-33-DE
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura ;

CONSIDERANT que la commune est membre du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, créé en 1986, et qu'elle est incluse pour partie dans le périmètre du Parc Naturel régional du Haut-Jura suite à la délibération du conseil municipal en date du 4 novembre 1997 ;

CONSIDERANT que la nouvelle charte du PNR du Haut Jura, qui conduit au renouvellement de la labellisation, est en cours d'élaboration pour les années 2026 à 2041,

CONSIDÉRANT que la révision de la charte donne l'opportunité à la commune de Thoiry d'émettre son souhait de ne pas renouveler son adhésion au périmètre du PNR,

CONSIDÉRANT les deux réponses du PNR aux sollicitations de la commune sur les modalités de sortie du PNR et les actions à destination de la commune pour la période 2010-2022 (Annexes 1 et 3),

Madame le Maire rappelle en préambule l'objet du PNR, son périmètre et les implications pour la commune de Thoiry :

1- Rappel de l'objet du PNR et ses missions

Les 56 Parcs naturels régionaux en France, ont 5 missions principales à remplir, avec comme enjeu principal, l'harmonie entre l'homme et la nature. Ces orientations sont développées dans leurs chartes pour une durée de 15 ans.

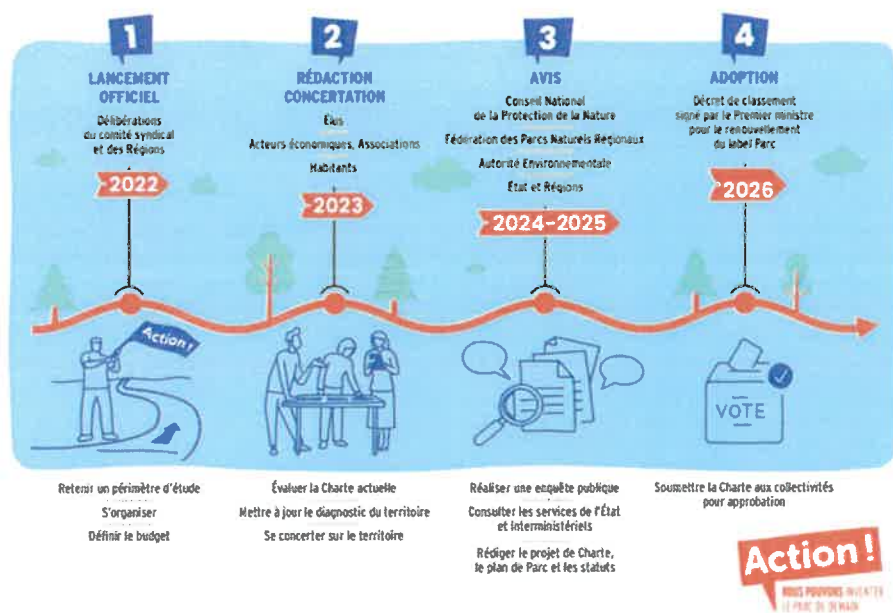
Les 5 missions d'un PNR sont :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels,
- Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie,
- Aménager le territoire,
- Informer et sensibiliser habitants et visiteurs,
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes

La 3^e charte depuis la création du PNR du Haut Jura est actuellement en cours pour la période 2010-2025.

Le périmètre classé, détenteur du label Parc naturel régional, est figé pendant la durée d'une Charte, soit 15 ans. La révision de la Charte est l'occasion de le faire évoluer. C'est le cas pour la révision en cours pour la Charte 2026-2041. En 2026, à la fin de la révision, chaque commune du périmètre pourra librement et volontairement décider d'approuver, ou non, la nouvelle Charte et ainsi rejoindre le Parc.

Les étapes de révision de la charte 2026-2041 :



2- Le PNR à Thoiry

Thoiry a intégré le PNR en 1997 pour une partie de la commune – voir plan ci-dessous



La cotisation de la commune au PNR du Haut Jura s'élève à 9 200€ par an environ.

Madame le Maire expose les faits et motifs qui conduisent à la demande du retrait de la commune du Syndicat mixte du Parc Naturel régional du Haut-Jura et conséquemment à sa sortie du Parc Naturel Régional :

1- Le périmètre du PNR sur la commune de Thoiry ne s'établit qu'en partie haute de l'enveloppe non urbaine de la commune.

Le périmètre se superpose aux périmètres d'action de la RNN de la Haute Chaîne du Jura et l'emprise Natura 2000 (voir annexe 2).

La commune est intégrée à des dispositifs de gestion assurant déjà la préservation des espaces naturels et la biodiversité : le périmètre du Parc Naturel Régional se superpose avec les périmètres *Natura 2000* (gestion par la Région) et *Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaîne du Jura*. Ces deux périmètres de protection, visibles en Annexe 1, couvrent la majeure partie des piémonts du Jura et la totalité des surfaces requérant une protection en matière de biodiversité. L'intégration d'une partie résiduelle des piémonts au sein du Parc naturel régional du Haut-Jura n'a ainsi aucune plus-value environnementale, la superposition des réglementations rendant également plus complexe leur compréhension, tant pour les administrés que pour la commune elle-même. En outre le classement par arrêté ministériel au sein de la Réserve Naturelle Nationale porte une protection plus forte que celle au titre du Parc. Enfin, en matière de protection des milieux aquatiques et de gestion de l'eau, Pays de Gex Agglo (PGA) et la Régie des eaux gessiennes interviennent via leur compétences et programmes tandis que le Conservatoire d'Espace Naturel Rhône-Alpes gère les ruisseaux et le marais de Fenières ;

2- Objet et missions en totale superposition de la RNN de la Haute Chaîne du Jura et politiques portées déjà réalisées par l'agglomération ou le Conseil départemental

- Si la commune de Thoiry est en partie située sur le massif du Jura, la raison d'être du Parc Naturel trouve son origine dans l'identité culturelle et sociale Jurassienne. Ces dernières sont distinctes de celles qui prédominent sur la commune, incluse dans le Pays de Gex et le bassin Genevois.
- Les missions du Parc Naturel Régional, et notamment celles du futur projet de Charte, font doublon avec celles des collectivités territoriales que sont notamment le Département de l'Ain et la communauté d'agglomération du Pays de Gex (voir Annexe 2). En effet ses principales missions au sens de l'article R333-1 du Code de l'environnement sont notamment de *protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ; de contribuer à l'aménagement du territoire ; et enfin de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie*. Or, ces différentes missions relèvent également de la compétence des autres collectivités citées, l'action du Parc venant donc en doublon de celle-ci.
 - o En effet, en ce qui concerne la protection des paysages et du patrimoine naturel et culturel, cette mission qui avait tout son sens lors de la création du Parc n'a plus de fondement depuis la structuration de la communauté de commune (devenue communauté d'agglomération), du Département et du Pôle Métropolitain. En outre la protection environnementale est aujourd'hui assurée par la Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaîne du Jura ainsi que par la Communauté d'agglomération au titre de ses contrats environnementaux, de la Trame verte et bleu du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le schéma d'agriculture durable et enfin de sa compétence GEMAPI ;

- En ce qui concerne la contribution au développement économique, social, culturel, cette mission concerne principalement le domaine de l'agriculture, compétence portée par Pays de Gex Agglo en complément de la commune.
- Il en va de même pour l'aménagement du territoire qui relève pleinement de la compétence de la commune et de la communauté d'agglomération, lesquelles l'exercent au travers du SCOT et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme de l'Habitat (PLUiH). Le SCOT est en cours de révision en intégrant le périmètre du Pôle Métropolitain du Grand Genève.

Les deux dernières missions du Parc (*contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ainsi que réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines de compétence et contribuer à des programmes de recherche*) sont pour leur part quasiment identiques à celles de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaine du Jura, avec lesquelles elles ne peuvent de toute façon pas être contradictoires ; de nombreuses actions de découverte et de sensibilisation aux milieux sont ainsi menées sur le Pays de Gex non par le PNR mais par le service service éducation, valorisation et promotion du développement durable (EVPDD) de Pays de Gex Agglomération.

3- Une utilité marginale pour la commune

- La commune contribue financièrement au Parc à hauteur de 9 200€ par an environ, sans pour autant tirer des bénéfices manifeste de son adhésion à celui-ci.
- Il est à noter l'absence d'éligibilité à la fraction Parc Naturel Régional de la dotation de soutien aux communes pour la Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales. En effet si la commune a perçu une fraction à hauteur de 39 524€ au titre de sa zone Natura 2000, elle n'a perçu aucune fraction au titre de son appartenance Parc Naturel Régional.
- Sur la période de la troisième Charte du Parc (2011-2026) – voir annexe 3 - la commune a principalement bénéficié :
 - D'un porter à connaissance pour le projet d'aménagement le long de la rue du Reculet (2021), la gestion de la zone Natura 2000 étant portée par le PNR. Désormais, c'est la Région AURA qui en a la charge.
 - Il est fait mention d'une consultation Parc pour la relocalisation des équipements sportifs sur la zone dite du Creux en 2022. La commune n'ayant pas sollicité le PNR dans le cadre de ce projet, qui s'inscrit par ailleurs hors du périmètre du PNR sur la commune, on peut penser que les services de la DDT ont pu consulter le PNR dans le cadre de l'étude cas par cas qui a été réalisé sur le site.
 - Une contribution technique pour le projet de PGI (Plan de Gestion Intégré) de Nardersans : la contribution technique n'a pas été demandée au Parc mais à la Société d'Économie Montagnarde de l'Ain (SEMA) dont la commune est adhérente et la RNN.
 - Sont évoqués des questions de propriétaires privés : les Chavannes, le groupement foncier Agricole le Sauvage...
 - Sur les aspects pédagogiques ou animations : la distance entre Thoiry et Lajoux, où se tiennent la majorité des animations, limite les interventions pour nos écoles maternelle ou élémentaire, avec des trajets conséquents pour aller à Faucille à passer...

- Enfin, pour les actions inscrites au programme annuel, elles sont en lien avec PGA, qui ne sort pas du Parc. Il est par ailleurs à noter, puisque le PNR met en avant les actions en lien avec PGA, la difficulté à avoir des agents du PNR pour le Plan Pastoral Territorial (PPT) sur la haute chaîne du Jura.

Ces actions limitées ne justifient pas à elles seules l'adhésion de la commune au Parc et à sa charte, laquelle est *de facto* devenue sans objet. En outre, si géographiquement le territoire de la commune est intégré à la Haute chaîne du Jura, les actions du Parc au profit de la population en matière de mobilité, de dispositifs énergétiques, etc. ne profite pas à sa population, laquelle est pleinement intégrée au bassin de vie Genevois. D'ailleurs Thoiry a et porte une vision transfrontalière, développée et soutenue par le Pôle métropolitain et la Communauté d'agglomération.

La commune de Thoiry étant parfaitement intégrée aux politiques transfrontalières, Aindinoises et Gessiennes, les besoins de la population ont d'ailleurs beaucoup évolué en ce sens au cours des dix dernières années.

Les politiques de la ville dans ce périmètre, qu'elles soient environnementales, paysagères ou agricoles sont pleinement portées par les collectivités locales : communes, EPCI, département.

4- Une démarche volontaire

- L'adhésion à la Charte du Parc reste une démarche volontaire ainsi que le rappelle lui-même le Parc naturel : « l'adhésion des communes au Parc Naturel Régional est une démarche volontaire, un choix qui reflète une vision et un engagement pour la montagne jurassienne ».
- C'est au titre de cette faculté d'adhérer ou non à la Charte que le Conseil Municipal souhaite faire connaître son désaccord avec celle-ci ;
- On notera la difficulté des élus municipaux à siéger aux instances (y compris réunions de révision de la charte qui ne sont pas ouvertes en visioconférence) qui se tiennent majoritairement dans la journée en semaine et dans des lieux lointains du Pays de Gex : Haut-Doubs, Bas-Jura...
- Le courrier en annexe 2, en réponse à un questionnaire sur la procédure de sortie du PNR précise « que les délibérations des collectivités traduisant leur volonté d'adhérer ou non au syndicat mixte sont prévues à l'issue des avis et validation, soit début 2026 ». Afin d'éclairer la prise de décision, la présente délibération est soumise au vote du conseil municipal, qui estime que la commune devrait avoir la faculté de dire « non », et ne pas faire partie du PNR, comme la commune voisine de Saint Jean de Gonville qui n'a jamais adhéré.

5- La non-adhésion au projet de nouvelle charte des agriculteurs locaux

Le souhait d'une simplification administrative au regard des différentes strates de réglementation et d'intervention, lesquelles ne bénéficient pas non plus directement aux agriculteurs qui sont les principaux concernés par la gestion des espaces du fait de leur activité. Ceux-ci écoulent en effet la majeure partie de leur production sur le bassin lémanique, et non au sein du territoire du Parc.

6- Des postes de fonctionnement en doublon

- L'ingénierie des missions portées par le PNR est déjà portée par les services de Pays de Gex Agglomération ou le Conseil Départemental de l'Ain : techniciens rivières, agricoles, chargés de mission agriculture/climat/énergie, services agriculture, biodiversité, gestion de l'eau.
- Les aides à l'énergie (transformation des modes de chauffage) sont portés par Pays de Gex Agglomération

Madame le Maire demande en conséquence aux élus de se prononcer en faveur du retrait de la commune du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura et conséquemment en faveur de sa sortie du Parc Naturel Régional. Elle demande également aux élus de l'autoriser, ainsi que tout adjoint ayant délégation, à entreprendre toute démarche en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,

PRONONCE la volonté de la commune de ne pas adhérer à la nouvelle Charte du Parc naturel régional de Haut-Jura en préparation ;

PRONONCE en conséquence la volonté de la commune de quitter le Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Haut-Jura et de sortir du périmètre du Parc naturel régional du Haut-Jura ;

AUTORISE Madame le Maire ou tout élu ayant délégation à entreprendre toute démarche en ce sens.

3 abstentions : M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ et M. WATELET.

FAIT A THOIRY,
LE 30 AVRIL 2024

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20240430-DEL-2024-3-33-DE
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024

Annexe 1 : Périmètres du Parc naturel, de la Réserve et des zones Natura 2000.





**Parc
naturel
régional
du Haut-Jura**

Parc naturel régional Haut-Jura

Activé: 2023.00878
Révisant de la charte du PNR
Reçu: 28/03/2023
Rep: 1304/2023
DIR_CAS

Madame le Maire
Mairie de THOIRY
374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY

Lajoux, le 22 mars 2023

Nos réf. : 2023_280_BN_CFM
OBJET : Révision de la Charte du PNR
Dossier suivi par : Beatrice NEEL - mail : b.neel@parc-haut-jura.fr - 03 84 34 12 31

Agdes
Ardennes
Ariège
Aube
Aude
Alpes
Basse-Normandie
Bretagne
Burgundie
Cantal
Charente
Corse
Côte-d'Or
Creuse
Drôme
Eure
Gard
Haute-Garonne
Haut-Rhin
Hauts-de-Seine
Ile-de-France
Jura
Loire
Lot
Lot-et-Garonne
Maine-et-Loire
Mayenne
Meuse
Morbihan
Moselle
Nouvelle-Aquitaine
Normandie
Pardons
Pyrénées
Rhône-Alpes
Savoie
Seine-et-Marne
Somme
Tarn
Tarn-et-Garonne
Vendée
Vosges

Madame le Maire,

En réponse à votre courrier relatif à la procédure de sortie du Parc Naturel régional du Haut-Jura, je vous indique que, conformément à la procédure nationale de révision des chartes des Parcs naturels régionaux, les délibérations des collectivités traduisant leur volonté d'adhérer ou non au syndicat mixte sont prévues à l'issue des avis et validations, soit début 2026.

C'est en effet sur un nouveau projet de territoire que se prononceront les élus. Il aura à répondre au mieux aux enjeux du territoire (avec en premier la nécessaire adaptation au changement climatique), et aux attentes des collectivités adhérentes, financeurs, partenaires et acteurs du territoire.

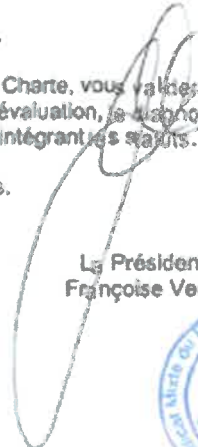
Depuis son lancement officiel lors du comité syndical du 2 juillet 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Région Auvergne-Rhône-Alpes fin octobre 2022 ont validé la demande de renouvellement de notre label et confirmé leur soutien financier pour cette action spécifique de révision jusqu'en 2026.

L'évaluation de la Charte 2011-2026 a pu être lancée.

En tant que membre du Bureau du Parc et du COPIL Charte, vous validez les éléments proposés, au fur et à mesure de cette révision pour l'évaluation, le diagnostic, les enjeux, les nouvelles vocations et au final le projet de Charte intégrant les plans.

Recevez, Madame le Maire, mes cordiales salutations.

La Présidente
Françoise Vespa




Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20240430-DEL-2024-3-33-DE
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024

Annexe 3 : Courrier PNR du 3 avril 2024- Bilan des actions commune de Thoiry



Parc naturel régional Haut-Jura

Madame le Maire
Mairie
374 rue Briand Stresemann
01710 THOIRY

Lajoux, le 3 avril 2024

Nos réf. : 2024_231_BN

OBJET :
Réponse demande bilan des actions – commune de Thoiry

Dossier suivi par Béatrice NÉEL
Courriel : b.neel@parc-haut-jura.fr - ☎ 03 84 34 12 31

Madame le Maire,

Par courrier en date du 7 mars dernier, vous nous avez fait part de votre souhait de recevoir le bilan des actions réalisées au bénéfice de la commune de Thoiry depuis son adhésion au Syndicat mixte en 1997.

En réponse, vous trouverez ci-dessous la présentation des actions qui ont pu profiter à la ville de Thoiry et à ses habitants. Elles sont, compte tenu des missions du Syndicat mixte, à la fois de préservation et valorisation des patrimoines, d'expérimentation ou encore de sensibilisation et d'accompagnement pour le développement local, de nature différentes et complémentaires et à trois échelles d'intervention (commune, communauté d'agglomération du Pays de Gex, territoire du Parc naturel régional).

- En continu et à la demande : des avis, conseils et accompagnements de projets

Compte tenu des axes de travail inscrits dans la Charte actuelle, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura mobilise son ingénierie à la demande, en particulier des collectivités, pour les accompagner dans leurs projets de développement local. Il peut s'agir d'avis pour la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux lors de l'élaboration d'un projet ou encore de recherche de financements.

Dans ce cadre, parmi les avis les plus récents, citons en 2021 d'une part le porter à connaissance pour le projet d'aménagement le long de la rue du Reculet et d'autre part une contribution technique pour le projet PGI Nardersans. En 2022, un propriétaire privé a été conseillé pour gérer sa propriété privée de 8 hectares en partie en Natura 2000 au lieu-dit Les Chavannes. La commune a, cette même année, consulté le Parc pour la relocalisation des équipements sportifs sur la zone dite du Creux. Enfin, en 2023, un porter à connaissance vous a été transmis pour le Plan Simple de Gestion du Groupement Foncier Agricole « Le Sauvage ».

.../...

Maison du Parc du Haut-Jura - 29, le Village - 39310 LAJOUX - Tél. : 03 84 34 12 30 - www.parc-haut-jura.fr - parc@parc-haut-jura.fr

.../...

- Chaque année : des appels à projets, en particulier pédagogiques, des animations et des publications

Pour mettre en œuvre sa mission d'éducation au territoire, les élus du Parc ont retenu le principe de réalisation d'appels à projets pédagogiques. Le financement d'animations et d'interventions dans leurs écoles est ainsi annuellement proposé aux enseignants. Des classes sont aussi accueillies à l'atelier pédagogique et peuvent bénéficier de la visite de l'exposition permanente de la Maison du Parc à Lajoux. C'est dans ce cadre qu'en 2016 une trentaine d'élèves de votre commune a bénéficié d'une animation et de la visite de l'exposition permanente.

Si l'école élémentaire de Thoiry ne s'est pas inscrite dans ce dispositif d'appels à projets, des collégiens de la commune ont pu possiblement bénéficier des animations réalisées en 2015 au Collège Georges Charpak de Gex ou en 2016 au Collège international de Ferney-Voltaire.

Enfin, depuis votre adhésion, vous avez eu accès à de nombreux livrets, publications, films (éco-rénovation, guide de la signalétique, guide de l'éolien, livrets patrimoine, guide pour l'insertion paysagère des zones d'activités, chalets d'alpages, cartes, expositions...). Très récemment, vous avez reçu un Guide pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, ayant pour objet de vous accompagner dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, qui plus est, dans un délai contraint.

- Chaque année : des actions inscrites aux programmations annuelles

Concernant les actions retenues à la programmation annuelle du Syndicat mixte, vous trouverez ci-joint à titre d'information, les actions qui à l'échelle de la communauté d'agglomération du Pays de Gex ont été financées via la programmation du Syndicat mixte (en maîtrise d'ouvrage Parc ou collectivité). Même si ces actions n'ont pas été spécifiquement menées sur votre commune, cela illustre les domaines d'intervention pour lesquels vous pouvez solliciter le Parc.

Plus spécifiquement sur votre territoire, le Syndicat mixte est l'opérateur depuis 1993 du Plan Pastoral Territorial (PPT). Il a affirmé sa volonté de porter et piloter le renouvellement du PPT, en accord et en lien étroit avec les intercommunalités concernées et les partenaires techniques, c'est à dire la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura et la Société d'Économie Montagnarde de l'Ain. Ce dispositif a pu être reconduit sur 2023-2027 avec un budget de plus d'1,2 million d'euros à 90% au bénéfice direct des alpagistes. Pour rappel sur la période 2013-2017, près de 2 millions d'euros avaient été obtenus dont 852 000 € propres au financement du PPT.

Le Syndicat mixte intervient auprès des agriculteurs pour les accompagner, comme retenu à l'échelle européenne, dans la mise en place d'un système agroécologique à travers les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Ce dispositif est déployé par le Syndicat mixte mais reste dépendant des crédits disponibles et des règles d'attribution qui varient d'une année sur l'autre.

Pour la période 2015-2022, 18 exploitations avaient été bénéficiaires pour 690 000€. En 2023, les conditions d'éligibilité et le budget alloué ont fortement contraints les candidatures. Le Parc a souhaité qu'un dossier puisse tout de même être proposé. La Chambre d'agriculture a préparé ce dossier et l'a déposé. Il a été retenu en obtenant un budget de 736 725 €. Le Parc est, depuis cette validation, opérateur de ce programme en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

.../...

Comme l'indique ce bilan pour votre ville, une des actions du Syndicat mixte est de veiller à la mise en œuvre du projet de territoire inscrit dans la Charte à travers ses avis et conseils amont, et à la diffusion d'informations et d'aides à la décision à l'échelle du Parc.

Souhaitant que ces éléments et informations vous aient apporté les éclairages attendus, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente,

Françoise VESPA



Parc naturel régional du haut-Jura. Liste des actions inscrites aux programmations 2011-2023 portées par une maîtrise d'ouvrage tiers Territoire Parc , département de l'Ain et Pays de Gex Agglomération				
Nom	MO	Localisation	Budget	Part Budget MO
Confort - projet construction bois	Commune de Confort	Confort	35 720,00 €	15 886,00 €
Aménagement espace public	Commune de Collonges	Collonges	15 000,00 €	7 500,00 €
Ruche démonstratif	Commune de Divonne-les-Bains	Divonne-les-Bains	5 000,00 €	2 500,00 €
Station météo Lélex - suivi données	Pays de GexAgglo	Lélex	6 180,00 €	2 780,00 €
Travaux Gestion carrière de Crozet	Commune de Crozet	Crozet	10 000,00 €	4 000,00 €
Construction bois Confort	Commune de Confort	Confort	94 000,00 €	79 000,00 €
Station météo Lélex - suivi données	Pays de Gex Agglo	Lélex	6 180,00 €	2 780,00 €
Restauration Prés bois	Communes	Les Rousses, Mijoux, Gex, Péron, Crozet, Thoiry, Rochejean, Foncie-le-Haut	148 400,00 €	37 100,00 €

Restauration grenier fort	Privé	Mijoux	20 000,00 €	
Mobilier Abri à vélo	Commune de Chézery-Forens	Chézery-Forens	17 500,00 €	3 500,00 €
Aménagement Col de la Faucille	Pays de Gex Agglo	Gex, Mijoux	146 600,00 €	75 350,00 €
Réalisation prototype Abri à vélo	Commune de Chézery-Forens	Chézery-Forens	17 500,00 €	3 500,00 €
Aménagement du col de la Faucille - seconde tranche	Pays de Gex Agglo	Pays de Gex Agglo	2 122 266,00 €	968 636,00 €
Bas-monts du Pays de Gex	CEN RA	Farges, Léaz	12 200,00 €	
Travaux de réhabilitation du chalet d'alpage de La Pillarde	Commune des Rousses	Commune de Divonne-les-Bains	14 400,00 €	8 780,00 €
Réfection et mise en valeur du pont du Rouffy sur la Valsérine	Commune de Lélex	Lélex	53 000,00 €	10 600,00 €
Restauration du refuge du Chalet du Sac à Farges	SIVOM du Grand Crêt d'eau	Farges	45 000,00 €	9 000,00 €

Valorisation du programme Nature in Solidum et accueil de résidences artistiques	Divonne, la Rixouse, Coteaux du Lizon,	Divonne, la Rixouse, Coteaux du Lizon,	42 000,00 €	6 000,00 €
---	---	---	-------------	------------

Parc naturel régional du haut-Jura. Liste des actions inscrites aux programmations 2011-2023
Territoire Parc , département de l'Ain et Pays de Gex Agglomération

Année programmation	Titre	Thématique	Territoires
2012	NATURA Animation Ain 2012	Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc
2013	Natura 2000 - Animation - Ain 2013	Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc
2014	Programme agro environnementale climatique- Ain	Fillères et produits agricoles	Ain - Parc
2014	NATURA Ain - Animation 2014	Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc
2016	Actions en faveur des tétraonidés Ain	Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc
2018	Animation N2000 AIN 2018	Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc
2018	Actions en faveur des tétraonidés sur le département de l'Ain	Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc
2019	N2000 - Animation des sites Natura 2000 dans l'Ain Année 2019	Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc
2020	Animation Natura 2000 Ain 2020	Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc
2021	Animation Natura 2000 Ain 2021	Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc
2022	Animation N2000 Ain - Année 2022	Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc
2013	Bas monts du Pays de Gex	Milieux naturels et biodiversité	CA du Pays de Gex
2014	Circuit de valorisation des paysages et des géosites franco-suisses	Urbanisme, Architecture-patrimoine bâti, Paysage, Eco-tourisme et activités de pleine nature	Parc du Haut-Jura Station des Rousses-Haut Jura, Haut-Jura Saint-Claude, Pays de Gex Agglo, Pays Bellegardien
2015	Aménagement touristique et paysager du c oeur de station du col de la faucille	Eco-tourisme	Gex, Miljoux, CA du Pays de Gex
2015	Circuit de valorisation des paysages et des géosites Franco-Suisse	Mobilité, Eco-tourisme et activités de pleine nature	CC de la Station des Rousses-Haut Jura, CC Haut-Jura Saint-Claude, CA du Pays de Gex Pays Bellegardien
2015	LEADER - Concours d'idée:réalisation d'un prototype abri-vélo	Mobilité, Forêt et filière bois, Eco-tourisme	Chézery-Forens

2016	LEADER : Mutualisation des données et du suivi pour optimiser le fonctionnement des INSTALLATIONS BOIS-ÉNERGIE du territoire	Transition énergétique, Forêt et filière bois	Parc du Haut-Jura Pays de Gex Agglo Avignon-lès-Saint-Claude, Chaut-du-Dombief, Chézery-Forens, Lavans-lès-St-Claude, Longchaumois, Hauts-de-Bienne, Premanon, Les Roussets, Lajoux
2016	Circuit de valorisation des paysages et des géosités franco-suisse 3e tranche	Mobilité, Eco-tourisme et activités de pleine nature	CC de la Station des Roussets-Haut Jura, CC Haut-Jura Saint-Claude, CA du Pays de Gex, CC du Pays Bellegardien
2017	LEADER - Étude et animation sur le fonctionnement agro-écologique des Bas-Monts Gessiens	Filières et produits agricoles, Milieux naturels et biodiversité	Ain - Parc Pays de Gex Agglomération
2018	Étude sur les mobilités touristiques dans le Pays de Gex et Bellegardien	Transition énergétique, Mobilité, Eco-tourisme et activités de pleine nature	CA du Pays de Gex, CC du Pays Bellegardien
2020	Observatoire photographique franco-suisse des paysages	Paysage, Connaissance du territoire	Parc du Haut-Jura Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, Arcade, Station des Roussets, Pays Bellegardien, Pays de Gex Agglo, Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude
2011	Signalétique Parc Rhône-Alpes	Urbanisme, Architecture-patrimoine bâti, Paysage	Parc du Haut-Jura Mijoux, Giron
2011	Galerie de visite CHEZERY FORENS	Filières et produits agricoles	Chézery-Forens
2012	Collection Patrimoine : Pontarlier-Gex	Culture, éducation au territoire	Parc du Haut-Jura Gex, Pontarlier
2012	Fonds de valorisation matériaux - Mme Josée Lyasse	Architecture-patrimoine bâti	Mijoux
2012	Fonds de valorisation matériaux - M. Jean Dallemagne	Architecture-patrimoine bâti	Mijoux
2012	Création sentier de découverte Valsérine à Lélèx : Fonctionnement	Eco-tourisme et activités de pleine nature	Lélèx
2012	Création sentier de découverte Valsérine à Lélèx : Investissement	Eco-tourisme et activités de pleine nature	Lélèx
2013	Leader - Restauration Prés bois	Filières et produits agricoles	Les Roussets, Mijoux, Gex, Péron, Crozet, Thoiry, Rochejean, Foncine-le-Haut
2013	Animation PPT cretes du haut Jura	Filières et produits agricoles	Belleydoux, Giron, Champfromier, Montanges, Saint-Germain-de-Joux, Confort, Valsérhène, Léaz, Collonges, Farges, Pougnv, Lélèx, Thoiry, Seray, Crozet, Écheneyx, Mijoux, Vesancy, Péron, Saint Jean de Gonville, Chézery-Forens, Gex, Grilly, Divonne-les-Bains

2014	Restauration du petit patrimoine rural - Grenier fort	Urbanisme, Architecture-patrimoine bâti, Paysage	Miljoux
2015	Gestion du site naturel de l'Étourmel 2023	Milieux naturels et biodiversité	Collonges, Pougny Vulbens, Chevrier
2016	LEADER - Capitalisation sur les expériences bois-construction, bois-énergie conduites sur le Parc	Architecture-patrimoine bâti, Transition énergétique	Parc du Haut-Jura, Parc du Haut-Jura Comfort, Molrans-en-Montagne, Longchaumois, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Chaux des crottenay, Fondine-le-Haut, La Mouille, Jougne, Longeville Monts d'or; Lajoux, Chezery forens
2016	Plan de gestion du site N2000 de l'Étourmel	Milieux naturels et biodiversité	Pougny, Collonges Vulbens, Chevrier
2016	Restauration et aménagement du site N2000 de l'Étourmel	Milieux naturels et biodiversité	Pougny, Collonges Vulbens, Chevrier
2016	LEADER : Mutualisation des données et du suivi pour optimiser le fonctionnement des INSTALLATIONS BOIS-ÉNERGIE du territoire	Transition énergétique, Forêt et filière bois	Parc du Haut-Jura Avignon-lès-Saint-Claude, Chauff-du-Dombief, Chezery-Forens, Lavans-lès-St-Claude, Longchaumois, Hauts-de-Blenne, Premanon, Les Rousses, Lajoux
2016	Aménagement touristique et paysager du cœur de station du col de la faucille - seconde tranche	Paysage, Eco-tourisme	Gex, Miljoux
2016	LEADER - Réseau des Alpes Sentinelles - Année 1	Filières et produits agricoles, Milieux naturels et biodiversité	Miljoux, Échenevex, Valsérhône, Divonne-les-Bains, Prémanon, Collonges, Léaz, Longevilles-Mont-d'Or
2016	Bas-Monts du Payx de Gex	Milieux naturels et biodiversité	Léaz, Farges
2016	PAEC Crêts du Haut-Jura	Filières et produits agricoles, Milieux naturels et biodiversité	Aln - Parc Chézery-Forens, Collonges, Crozet, Divonne les Bains, Echenvex, Farges, Gex, Grilly, Léaz, Lélex, Miljoux, Péron, Pougny, Saint Jean de Gonville, Sergy, Thoiry, Vesancy, Belegarde sur Valsérine, Champfromier, Confort, Giron, Montanges, Saint Germain de Joux
2017	LEADER - Suivi du réseau des Alpes sentinelles - année 2/6	Filières et produits agricoles, Milieux naturels et biodiversité	Miljoux, Échenevex, Valsérhône, Divonne-les-Bains, Prémanon, Longevilles-Mont-d'Or, Collonges, Léaz
2017	Projection cinéma de plein air - année 3/3	Culture, éducation au territoire	Parc du Haut-Jura, Vesancy, Septmoncel
2018	ENS Étourmel : surveillance, entretien et sensibilisation	Milieux naturels et biodiversité	Collonges, Pougny, Vulbens, Chevrier

2019	Animation PAEC des Crêts du Haut-Jura 2019 - Evaluation des MAEC pastorales	Filières et produits agricoles, Milieux naturels et biodiversité	Divonne-les-Bains, Chézery-Forens, Collonges, Crozet, Échenevex, Farges, Gex, Grilly, Léaz, Lélèx, Miljoux, Pouigny, Sergy, Thoiry, Vesancy, Valsertône, Champfromier, Confort, Giron, Montanges, Saint-Germain-de-Joux, Péron
2019	LEADER - Suivi du réseau des Alpages Sentinelles - Année 3/5	Filières et produits agricoles	Valsertône, Collonges, Divonne-les-Bains, Prémaman, Longevilles-Mont-d'Or, Miljoux, Échenevex, Léaz
2019	ENS Étourmel : sensibilisation, veille, entretien et suivi	Milieux naturels et biodiversité	Pouigny, Collonges
2019	Travaux de maîtrise du hêtre pour l'amélioration de l'habitat du Grand Tétraz	Milieux naturels et biodiversité	Divonne-les-Bains, Échenevex, Confort, Farges, Chézery-Forens, Giron, Champfromier
2020	Suivi du réseau des Alpages Sentinelles - Saison 4/5	Filières et produits agricoles	Miljoux, Échenevex, Valsertône, Divonne-les-Bains, Prémaman, Longevilles-Mont-d'Or, Collonges, Léaz
2020	Gestion Marais de l'Étourmel - fonctionnement	Milieux naturels et biodiversité, Eco-tourisme et activités de pleine nature	Pouigny, Collonges
2020	Gestion Marais de l'Étourmel - Investissement	Eco-tourisme et activités de pleine nature	Pouigny, Collonges
2021	Emergence Conseil Local Aménagement durable	Urbanisme, Architecture-patrimoine bâti, Paysage	Parc du Haut-Jura, Miljoux, Échenevex, Bellegarde-sur-Valsertône, Lancrans, Divonne les Bains, Prémaman, Les Longevilles Mont d'Or, Collonges, Léaz
2021	Gestion du Marais de l'Étourmel - Fonctionnement	Milieux naturels et biodiversité, Eco-tourisme et activités de pleine nature	Collonges, Pouigny
2021	Gestion du Marais de l'Étourmel - Volet Investissement	Milieux naturels et biodiversité, Eco-tourisme et activités de pleine nature	Collonges, Pouigny
2021	Restauration du refuge du Chalet du Sac à Farges	Architecture-patrimoine bâti, Eco-tourisme et activités de pleine nature	Farges

2021	Renouvellement du PPT des Crêts du Haut Jura	Filières et produits agricoles	Belleydoux, Giron, Champfromier, Montanges, Saint Germain de Joux, Confort, Valsérhône, Leaz, Collonges, Frages, Pougny, Peron, Saint Jean de Gonville, Chézery-Forens, Lelex, Thoiry, Sergy, Crozet, Echenevex, Gex, Mijoux, Vesancy, Grilly, Divonne-les-Bains
2022	Carto milieux ouverts - Tourbières et lacs de Chapelle des Bois et Bellefontaine	Milieux naturels et biodiversité	Chapelle-des-Bois, Bellefontaine, Pougny, Collonges, Vulbens, Chevrier, Léaz
2022	Gestion du Marais de l'Etoumel	Milieux naturels et biodiversité, Eco-tourisme et activités de pleine nature	Pougny, Collonges

Annexe 4 : Dispositions de la future Charte accompagnée des remarques de la commune.

	Dispositions	Commentaire de la commune
AMBITION n°1 – Prendre soin de l’essentiel		
OS 1 : Agir en priorité pour les éléments vitaux fragilisés : ces biens communs		
FM 1 – Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau	Disposition n°1.1 Maintenir ou atteindre le bon état écologique des masses d’eaux	Compétence GEMAPI de Pays de Gex Agglo / Régie des eaux gessienne Zone Natura 2000 + Gestion ruisseaux et marais de Fenières par le Conservatoire d’Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA) PGA : Contrats de Rivières, PRGE : Programmation de la Ressource et de la Gestion des eaux
	Disposition n°1.2 Viser un niveau d’excellence écologique sur les milieux aquatiques et humides présentant un plus fort potentiel (cf FM2)	
	Disposition n°1.3. Atteindre le partage équilibré et durable de la ressource en eau	
FM 2 – Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des écosystèmes,	Disposition n°2-1 : Protéger durablement les réservoirs de biodiversité et les faire connaître	Classement en zone Natura 2000 + Réserve Naturelle Nationale de la Haute-Chaîne du Jura (RNN) + Gestion CENRA. Contrats environnementaux de PGA
	Disposition n°2-2 : Préserver et améliorer les fonctionnalités écologiques des réservoirs : gestion, restauration	
	Disposition n°2-3 : Préserver et améliorer les fonctionnalités des connectivités écologiques	
	Disposition n°2-4 : Agir pour la faune et la flore	
FM 3 – Maintenir vivants les sols	Disposition n°3-2 : Assurer une utilisation des sols compatible avec un maintien ou amélioration de leur stockage carbone et eau	PLUIH + SCOT gérés par Pays de Gex Agglo Révision du SCOT en intégrant le pôle métropolitain du Grand Genève
	Disposition n°3-3 : Lutter contre l’artificialisation des sols (limitation, perméabilisation) + notion de restauration / réduction	
	Disposition n°3-1 : Faire connaître le rôle des sols comme compartiment vivant des écosystèmes	

FM 4 – Connaître pour agir - Question positionnement de la fiche encore à préciser	Disposition n°4-1 : Actualiser et approfondir la connaissance, en lien avec les partenaires Disposition n°4-2 : Restituer et transmettre les résultats (technique car grand public dans la FM18) Disposition n° 4- 3 : Contribuer aux études et travaux de recherche	Doublon avec la RNN	
OS 2 : Maintenir et accroître la qualité du cadre de vie			
FM 5 – Accompagner l'évolution des paysages pour garantir le sentiment d'appartenance au territoire et la compréhension de son évolution	Disposition n°5-1 : Veiller à préserver les paysages structurants, repères et remarquables du Parc Disposition n°5-2 : Conforter et revaloriser les paysages du quotidien, permettant de développer le sentiment d'appartenance Disposition n°5-3 : requalifier les paysages dégradés, banalisés, abandonnés	PLUIH (Pays de Gex Agglo), Département, RNN	
	Disposition n°6-1 : Identifier les risques majeurs auxquels le territoire est confronté, en lien direct avec la santé des habitants Disposition n°6-2 : Établir un plan d'action de gestion, de réduction/prévention, et d'adaptation au risque, réduire la vulnérabilité au risque Disposition n°6-3 : Mettre en œuvre le plan d'action		Compétence commune + Services de l'Etat + Pays de Gex Agglo
	AMBITION n°2 –Faire évoluer les modèles, pour plus de résilience		
OS 3 – Accélérer l'adaptation de			
Initiative d'autonomie aux collectivités sociales Viser la sobriété énergétique et foncière sur l'ensemble du territoire du Parc		PLUIH et RNN	
FM 7 – Réussir la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Disposition n°7-1 : Accélérer la mise en mouvement collective pour répondre au défi du changement climatique	Compétence et actions de Pays de Gex Agglo et de la commune, en vue de l'intégration du ZAN notamment.	

	Disposition n°7-2 : Faire de la sobriété énergétique une priorité face à l'urgence climatique Disposition n°7-3 : Développer la production locale d'énergies renouvelables dans le respect des équilibres naturels et paysagers et dans un cadre maîtrisé par les acteurs locaux Disposition n°7-4 : Préserver et restaurer les capacités naturelles de stockage du carbone Disposition n°7-5 : Adapter le territoire et les activités aux impacts du changement climatique en s'appuyant sur la résilience des écosystèmes Disposition n°8-1 : Lutter contre l'artificialisation des sols Disposition n°8-2 : Promouvoir un urbanisme dense et agréable Disposition n°8-3 : Envisager la renaturation d'espaces aux fonctionnalités affaiblies Disposition n°8-4 : Conduire des stratégies foncières favorables à la gestion des biens communs	Commune proactive dans le développement des ENR sur l'ensemble de ses bâtiments. Compétences exercées par la commune / Pays de Gex Agglo en application des SRADDET, SCOT et PLUiH. Exemple : restauration morpho-écologique de l'Allernogne et du Puits Mathieu, portée par Pays de Gex Agglo en 2022.
FM 8 - Contribuer à un usage du foncier équilibré et soutenable		
OS 4 – Accélérer l'adaptation de notre économie aux changements écologiques et sociaux		
FM 9 – Soutenir les innovations dans l'industrie, le tertiaire et l'artisanat intégrant la sobriété et les solidarités	Disposition n°9-1 : Développer des process plus sobres et plus robustes Disposition n°9-2 : Engager le territoire vers une économie verte et solidaire Disposition n°9-3 : Valoriser les pratiques, les produits et les savoir-faire Disposition n°9-4 : Faire un usage intelligent des nouvelles technologies et du numérique Disposition n°10-1 : Accompagner les agriculteurs pour des systèmes agricoles plus autonomes, sobres et résilients	Soutien au développement et transformations économiques = Compétence de la Région. Schéma d'agriculture durable de PGA intégrant le transfrontalier.

territoriale, économique et écologique	Disposition n°10-2 : Favoriser la diversification des productions, pour plus de résilience du territoire : Disposition n°10-3 : Conforter la place de l'agriculture sur le territoire	Agriculteurs Thoirysiens non concernés – Intégré au bassin lémanique où la production agricole est vendue.
FM 11 – Accélérer -> Accompagner l'adaptation des pratiques forestières et renforcer la structuration de la filière forêt-bois	Disposition n°11.1 Accompagner le maintien et l'amélioration des fonctionnalités écologiques des milieux forestiers Disposition n°11.2 Participer à adapter la sylviculture aux enjeux globaux actuels et de demain Disposition n°11.3 Initier et faciliter la mise en place de démarche structurante pour la filière forêt - bois locale Disposition n°11.4 Déployer une animation spécifique permettant les échanges et la transversalité entre les acteurs du monde forestier Disposition n°12.1 Accompagner la transition, voire la reconversion des domaines de ski alpin et des sites nordiques Disposition n°12.2 Diversifier, structurer et promouvoir une offre autour de l'écotourisme et d'un tourisme "agile" Disposition n°12.3 Structurer et améliorer une offre de loisirs et de sports de nature durable, respectueuse des espaces naturels	Doublon avec RNN, ONF Tourisme = compétence de Pays de Gex Agglomération.
FM 12 - Accompagner la transition du tourisme et des loisirs et sports de nature		
FM 13 – Préparer aux métiers de demain		Formation professionnelle = compétence de la Région.
AR 13 – Réinventons nos vies		
O 13 – Promouvoir et favoriser les transformations sociales, vers des modes de vie plus sobres, coopératifs et solidaires		
FM 14 – Adapter notre façon d'habiter, de nous nourrir et de consommer	Disposition n°14-1 : Déployer une gamme élargie de produits MVP Disposition n°14-2 : Remodeler ensemble villes, villages et logements Disposition n°14-3 : Rendre accessible une alimentation locale et de qualité	Remodeler les villes/villages = compétence Pays de Gex Agglo via SCOT et PLUIH.

	Disposition n°14-4 : Généraliser les circuits de proximité	
FM 15 – Faire évoluer collectivement nos pratiques de déplacement vers des mobilités plus durables	Disposition n°15-1 : Organiser les services de mobilité dans une logique de maillage Disposition n°15-2 : Développer des alternatives à la voiture individuelle Disposition n°15-3 : Favoriser l’appropriation des offres de mobilité durable par le plus grand nombre Disposition n°15-4 : Améliorer l’accès aux services d’écomobilité pour les loisirs et le tourisme	Compétence de Pays de Gex Agglo, pôle métropolitain Exemple : développement d’un service de covoiturage à la demande <i>Héliéman</i> en 2024.
FM 16 - Renforcer l’innovation sociale et culturelle	Disposition n°16-1 : Favoriser l’engagement des habitants et le sentiment d’appartenance au territoire par l’accompagnement aux initiatives citoyennes novatrices et originales Disposition n°16-2 : Faire partager et débattre des grands enjeux environnementaux par le biais d’approches artistiques, sensibles et créatives Disposition n°16-3 : Conforter l’attractivité touristique du territoire par une offre de tourisme culturel innovante Disposition n°17-1. Intégrer pleinement les habitants, et notamment la jeunesse, dans la gouvernance du SM ; Disposition n°17-2. Expérimenter de nouveaux modes de gouvernance pour la gestion des biens communs (eau, tourisme, CLA, forêt, agriculture ...).	Les enjeux environnementaux sont débattus et intégrés dans les autres instances (RNN, enquêtes publiques liées aux modifications et révisions du PLU(H). Le tourisme est une compétence Pays de Gex Agglo. Problème de reconnaissance et de distance des tenues des instances
FM 17 - Faire évoluer les gouvernances	Disposition n°17-2. Expérimenter de nouveaux modes de gouvernance pour la gestion des biens communs (eau, tourisme, CLA, forêt, agriculture ...).	
05 - Être un lieu ouvert sur le monde et entretenir la culture de notre territoire de moyenne montagne		
FM 18 - Renforcer le lien au territoire, au vivant et au Parc par la médiation, la sensibilisation et l’animation	Disposition n°18-1. Renforcer le sentiment d’appartenance au territoire. Disposition n°18-2. Favoriser les liens entre le Parc (Syndicat Mixte) et ses habitants Disposition n°18-3. Faire du Haut-Jura une terre d’accueil et de vivre ensemble.	Sentiment d’appartenance au bassin lémanique pour la population, éloignée géographiquement et culturellement du Haut-Jura. Les intérêts de cette population sont tournés vers Genève et,

	Disposition n°18-4. Contribuer à l'éducation au territoire, aux prises de consciences et à l'adoption d'une citoyenneté active Disposition n°18-5. Anticiper et accompagner les projets participatifs d'aménagements des établissements scolaires en faveur de la biodiversité et de l'adaptation aux changements climatiques Disposition n°18-6. 1Partager et vulgariser les connaissances acquises sur le territoire au grand public afin de favoriser son engagement et action pour les biens communs Disposition n°19-1 : Développer ou instaurer de nouveaux liens avec les territoires dans et en proximité du parc Disposition n°19-2 : Coopérer sur des projets communs pour répondre à des enjeux partagés Disposition n° 19-3: Renforcer les synergies	globalement vers le territoire du Pôle Métropolitain.
FM 19 - S'ouvrir pour (s')inspirer et collaborer.		

Les ambitions proposées et travaillées sont portées par ailleurs : un doublon de financement ne semble pas opportun pour la commune.